

OCTOBRE 2019

LA MISSION LÉGALE

Le commissaire aux comptes

04 42 26 91 92

contact@pbec.fr

www.espace-ace.fr

2 Rue du Mahatma Gandhi
Espace Beauville bât A
13090 Aix-en-Provence

PREPARE PAR

Emmanuelle BONNET
Expert-comptable



LA MISSION LÉGALE

Le commissariat aux comptes est avant tout affaire de confiance.

C'est une profession qui contribue à fournir aux parties prenantes des entreprises une information financière fiable et participe ainsi au bon fonctionnement d'une économie ouverte.

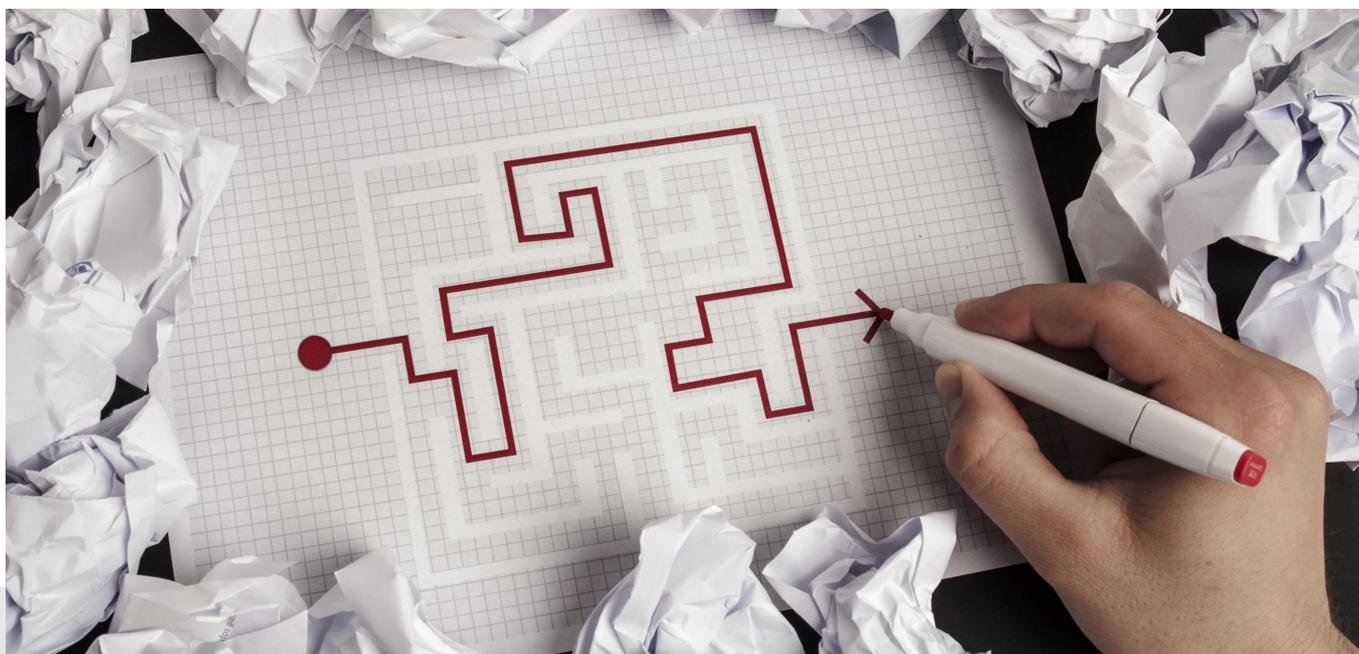
Pour autant, il nous paraît essentiel de mieux expliquer le sens et le contenu de nos missions d'intérêt public et de montrer clairement comment nous répondons aux besoins de sécurité et de transparence exprimés par des acteurs économiques et la société dans son ensemble.

Nos interventions :

- REVISION LEGALE DES COMPTES ANNUELS ET CERTIFICATION DES COMPTES
- COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE SARL EN SA OU SAS
- COMMISSAIRE A LA FUSION : RAPPORT ET EVALUTAION DES PARITES
- COMMISSAIRE AUX APPORTS EN SOCIETES



LES TEMPS FORTS DE LA MISSION DE CERTIFICATION



1/ ACCEPTATION DE LA MISSION

Première rencontre avec le dirigeant :

- échange et analyse de la situation
- appréciation de l'indépendance et des compétences sur le dossier
- une étape utile pour les six exercices de la mission correspondant à un mandat

3/ IDENTIFICATION ET ÉVALUATION PRÉALABLE DES RISQUES

Prise de connaissance de l'entité :

- visite des lieux
- évaluation des risques d'anomalies significatives, prise de connaissance des procédures de contrôle interne de l'entreprise pertinentes pour les besoins de l'audit
- définition du plan de mission et du programme de travail

5/ SYNTHÈSE DE LA MISSION

Ultime travail d'analyse et de contrôle :

- échange avec le dirigeant
- vérification des ajustements demandés
- validation des comptes

2/ LETTRE DE MISSION

Explication sur les modalités d'intervention :

- modalités adaptées à l'entité
- calendrier et honoraires
- une lettre de mission obligatoire lors du premier exercice, recommandée si les conditions changent

4/ MISE EN ŒUVRE DES PROCÉDURES D'AUDIT

Exécution du programme de travail :

- analyse et détection des anomalies significatives dans les comptes
- investigations par sondages
- remarques sur les points à améliorer et demandes d'ajustements

6/ FORMULATION DE L'OPINION

Restitution des travaux :

- présentation du rapport à l'assemblée générale
- le rapport est également à disposition des tiers. Il marque la fin de sa mission annuelle.

NOTRE ENGAGEMENT

UN
ACCOMPAGNEMENT
ACTIF

Nous envisageons notre mission de commissaire aux comptes dans une perspective de long terme, avec l'objectif de contribuer à la prévention des difficultés éventuelles de l'entité auditée.

NOTRE VOLONTÉ

"VOUS
ACCOMPAGNER
DANS TOUS VOS
PROJETS"



PASCALE BONNET
*Expert-comptable
Commissaire aux comptes*



FITIA ANDRIA
Collaborateur comptable



**EMMANUELLE
BONNET**
*Expert-comptable Commissaire
aux comptes*